

Coupes budgétaires : la forêt ne doit pas être sacrifiée



Antoine d'Amécourt. © Fransylva.

Le 26 avril dernier, l'écologie et l'agriculture étaient, entre autres secteurs, visées par les annulations de crédits sur le budget 2025, annoncées par le gouvernement.

Cette annonce s'inscrivait dans la ligne droite de la conférence du Premier ministre François Bayrou sur l'état des finances publiques le 15 avril et dans le cadre d'un effort supplémentaire de cinq milliards d'euros « *que nous allons soit annuler, soit repousser, soit réorienter* », indiquait la ministre des Comptes publics Amélie de Montchalin début avril.

À peine annoncée au Salon de l'agriculture par la ministre de la Transition écologique, Agnès Pannier-Runacher, l'importance accordée au renouvellement forestier, dont nous nous réjouissions, tant il est fondamental à notre avenir, ne serait déjà plus une priorité pour la ministre. Les orientations positives des derniers mois sont remises en cause, tout autant que le maintien de certains dispositifs fiscaux existants¹.

Si la nécessité des coupes budgétaires n'est pas une surprise, il est indispensable de mesurer précisément les conséquences de chacune d'entre elles. Supprimer un comité Théodule coûteux et improductif n'a pas d'inconvénient notable. En revanche, s'attaquer à la forêt, déjà si malmenée par les changements climatiques, serait un très mauvais choix. La forêt est à la fois l'une des principales victimes du réchauffement climatique mais aussi l'une des rares solutions d'avenir pour le limiter, en particulier

avec la séquestration du carbone. Celle-ci est d'ailleurs en baisse car plusieurs essences très présentes ont subi des mortalités massives (épicéas, peupliers...) ou sont en cours de dépérissement (hêtres, chênes pédonculés, frênes...). La seule parade à cet état de fait est le renouvellement forestier, qui est en cours. Mais les coupes budgétaires envisagées auraient pour conséquence directe de contraindre nombre de propriétaires forestiers à abandonner l'opération essentielle, très coûteuse, mais indispensable à la survie de la forêt française qu'est le renouvellement forestier.

“ Le temps long dans lequel s'inscrit la forêt est incompatible avec une politique par à-coups ”

Ne nous laissons pas influencer par le discours annonçant que la forêt est en crise et fortement menacée tout en préconisant de la mettre sous cloche et de laisser la nature s'adapter seule... Nous affirmons pour notre part que

l'inaction serait la pire des solutions et j'invite nos responsables politiques à se tourner davantage vers les forestiers, véritables acteurs de terrain, qui s'investissent quotidiennement et avec passion en forêt.

Le temps long dans lequel s'inscrit la forêt est incompatible avec une politique par à-coups. En cette période de tension budgétaire réelle, l'adaptation des forêts au changement climatique ne doit pas être une variable d'ajustement et nous attendons de la ministre en charge de l'avenir des forêts françaises qu'elle ne les sacrifie pas.

1. Le taux de TVA des travaux forestiers actuellement à 10 % pourrait, s'il n'est pas prorogé à l'occasion de la prochaine loi de finances 2026, être porté à 20 %. Cette augmentation serait un coup très dur porté à la gestion forestière et seule une implication forte du ministère de la Transition écologique pourra obtenir une prorogation, que nous demandons pour cinq ans.